

## Compte rendu du CODIR du 05 février 2016

### Présents

Angers	Nantes	Saint-Brieuc
Yannick BESIAU Fabrice JADÉ Sébastien LAGACHE	Laurence DAOUDAL Marie-Line SILLORAY Nadège SAUTEJEAU	Gabrielle GOUÉDARD Pascal BOULAIRE Christine BOURGEAIS Stéphane PASQUIET

### Excusés

Angers	Nantes	Saint-Brieuc
Laurence LELOUP Emmanuelle MARTIN	Lionel VIROULAUD Sandrine HOLUB	Arnaud BANIEL

Rédaction du compte rendu : Gabrielle GOUÉDARD

### Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion CODIR du 06/11/15
2. Bilan vente Maillots ASCE 44 CEREMA : Laurence L
3. Future convention ASCE 44 CEREMA : Seb, Fabrice, Yannick, Laurence D, Stéphane
4. CR Réunion URASCE le 13/11/2015 à Laval (53) et le 28/01/2016 à Nantes : Yannick
5. Assemblée générale FNASCE à Bagnolles de l'Orne (61) du 15 au 17 mars 2016 : Seb
6. Préparation Assemblées Générales du 25 mars 2016
7. Activités nationale, régionale, locale + infos (VP Sport, entraide, Culture)
8. Point financier et investissements 2016 : Nadège
9. Questions diverses
10. Date de la prochaine réunion : vendredi 25 mars 2016 - après midi en visio

## 1. Approbation du compte-rendu de réunion du 06 novembre 2015

Le compte-rendu est approuvé.

## 2. Bilan vente Maillots ASCE 44 CEREMA : Laurence L

Problème de couleur au niveau du flochage des logos. On enlève couleur passion.

Polo ou maillot 20 €/maillot – 10€/agents et 5 € par association locale et 5€ pour le CODIR.

Un surplus de 4,25 € est constaté sur la commande totale.

Sébastien LAGACHE propose d'en prendre quelques-uns en stock, mais après concertation il est décidé de les commander un peu plus tard.

Il y a donc une commande de 104 maillots et polos.

Livraison mi-mars.

## 3. Future convention ASCE 44 CEREMA : Seb, Fabrice, Yannick, Laurence D, Stéphane

Bonne nouvelle, la FNASCE a signé la convention cadre pluriannuelle sur 4 ans, effective au 1er janvier 2015 avec le CEREMA.

Ils ont inclus la convention locale qu'il faut adapter.

Une réunion a eu lieu le 19 janvier 2016 à Nantes en présence de Sébastien Lagache – Jacky Gaschet - Laurence Daoudal – Stéphane Pasquiet – Gaby Gouedard – Yannick Besiau

Il est important de notifier les numéros de contrats avec la GMF.

Il vaut mieux assurer les machines à boissons fraîches ou chaudes.

La Commission Locale de Nantes devra voir pour assurer leur local BDthèque et leur local situé au sous-sol.

Revoir chaque année le contenu (voir les évolutions surtout au niveau du matériel)

Annexe 1 : Effectifs au 31/12/2015.

Poser la question à Mme GREGOIRE concernant le cas particulier CP II. Problème d'autorisation d'absence, il faudra certainement signer une convention avec le CP II. Jean-Luc LAURENCO ~~N-I~~ arrive au 1er mars, à voir avec lui (mettre dans le projet : Stéphane LE DU et Sandrine HOLUB)

Il faudra écrire clairement les modalités à respecter lorsqu'un élu se déplace.

Voir convention FNASCE.

~~ei~~ Journée des agents : pas vraiment d'information, mais normalement doit avoir lieu.

~~Un site évoqué : les jardins d'Anjou à la Pommera~~

Les élus :

Mettre par ordre alphabétique et par commission

Officialiser les demandes d'absences et le bilan

Mettre état arrêté à telle date

~~-mais non élues, peut-on les inclure ?~~

~~sCas de personnes qui aide~~

Prise en charge de la maintenance des machines :

Frais de maintenance à la CLN pris dans les 2000 € d'investissement à Nantes. Ces frais ne devraient pas être pris sur les investissements mais sur un autre budget,

Il est important de faire le prévisionnel des investissements très tôt.

A priori ceci avait déjà été notifié dans un compte rendu.

Sommes-nous obligés de laisser les maisons d'accueil dans la convention étant donné qu'il est notifié "néant" ? Non mais pour info, il faut le laisser

### **Les membres actifs**

~~Il s'agit des personnes désignées ci-après, à jour de leur adhésion :~~

~~-les agents la DTerOuest et du Département Opérationnel Ouest du Centre de Prestations et d'Ingénierie Informatiques;~~

~~-les personnes retraitées du CETE de l'OUEST, du Département Opérationnel Ouest du Centre de Prestations et d'Ingénierie Informatiques ou de la direction territoriale ouest du Cerema ;~~

~~-le/la conjoint(e) de l'adhérent(e) décédé(e)~~

~~Seuls les membres actifs sont éligibles au comité directeur de l'ASCE hormis le/la conjoint(e) et / ou les enfants de l'adhérent(e) décédé(e)~~

~~Pour ces adhérents, la carte d'adhésion est familiale.~~

~~Les nouveaux arrivants, entrés à partir du 1<sup>er</sup> septembre, bénéficient de la gratuité de l'adhésion jusqu'au 31 décembre de l'année d'arrivée.~~

### **Les ayants-droit**

~~Sont considérés comme ayants-droit :~~

~~a)le conjoint (époux(se), concubin(e) déclarés(ées), pacsés(ées)) du membre actif~~

~~b)les enfants, y compris de familles recomposées, de moins de 21 ans ou fiscalement à charge de moins de 25 ans du membre actif~~

~~c)les enfants handicapés, y compris de familles recomposées, sans limite d'âge du membre actif~~

~~Ils n'ont pas le droit de vote et ne sont pas éligibles au comité directeur de l'ASCE.~~

~~Ils sont inscrits sur la carte d'adhérent du membre actif dont ils dépendent.~~

### **Les membres associés**

~~Personnels ayant travaillé ou travaillant dans le ou les ministères de tutelle, les stagiaires et vacataires (cotisation unique annuelle valable pendant l'année du stage ou de la vacation), qui participent aux activités de l'association.~~

~~Ils peuvent :~~

~~-bénéficier des avantages sociaux décidés par le comité directeur ou par la commission locale tels-~~

~~que: sorties culturelles ou sportives, billetterie~~

~~Ils ne peuvent pas:~~

~~-bénéficier des avantages sociaux, tels que prêts, secours, sorties subventionnées par le ministère, arbre de Noël, matériels mis à disposition.~~

~~-solliciter de séjour en unité d'accueil~~

~~Les membres associés ne sont ni électeurs ni éligibles.~~

~~La carte d'adhérent des membres associés est individuelle.~~

### **Les membres honoraires**

~~Sont reconnus « membre honoraire » toutes personnes physiques ou morales agréées par le comité directeur qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'association.~~

~~Les membres honoraires sont considérés comme des membres extérieurs. Toute demande sera alors soumise à l'agrément de la commission locale.~~

~~Les membres honoraires ne sont ni électeurs ni éligibles.~~

### **Les membres extérieurs**

~~Personne autres que les membres actifs, ayants droit, associés et honoraires~~

~~Ils ne peuvent pas:~~

~~-bénéficier des avantages sociaux décidés par le comité directeur ou par la commission locale tels que: sorties culturelles ou sportives, billetterie-~~

~~-bénéficier des avantages sociaux, tels que prêts, secours, sorties subventionnées par le ministère, arbre de Noël, matériels mis à disposition.~~

~~-solliciter de séjour en unité d'accueil.~~

~~Les membres extérieurs ne sont ni électeurs ni éligibles.~~

~~La carte d'adhérent des membres extérieurs est individuelle.~~

Les statuts qui seront votés en AG seront obligatoirement envoyés 15 jours avant.

En interne faire les statuts locaux

Le nouveau nom à faire voter

Ensuite enclencher l'envoi du nouveau bureau et les statuts – Dossier préfecture (lien)

## **4. CR Réunion URASCE le 13/11/2015 à Laval (53) et le 28/01/2016 à Nantes : Yannick**

participants :  
- Nadège Sautejeau  
- Yannick Bésiau

- Fabrice Jadé
- Sébastien Lagache

Le Site internet régional se construit . Un agenda est élaboré avec toutes les manifestations des ASCE de la région.

Afin d'alimenter le site il serait souhaitable de donner des idées d'activités (Clotilde BUFFET).

Culture en fête 17 - 18 - 19 juin / Thème : les sport mécaniques – 7 ASCEE participeront

Pour le 44 CETE : 3 voir 4 personnes

Informers tous les adhérents, à savoir que pour le vendredi, une décharge de service est accordée.

Candidature congrès 2018 : Sébastien LAGACHE propose le site du Théâtre à Angers, Aude celui d'Altanta à Pornichet, éventuellement le Palais des Congrès à Nantes et West Hôtel.

L' ASCEE 44 fêtera ses 40 ans le 02 octobre 2016.

Prochaine réunion le 26 mai 2016 en Vendée à La Roche Sur Yon. Au mois de novembre ce sera le tour de l'ASCEE 44 et le 17 novembre à Angers.

## 5. Assemblée générale FNASCE à Bagnolles de l'Orne (61) du 15 au 17mars 2016 : Seb

Sebastien LAGACHE représentera l'ASCEE 44 CETE.

## 6. Préparation Assemblées Générales du 25 mars 2016

Faire diaporama et mettre dans ressource stockage pour montrer aux adhérents;

Démarrage par l'AG extraordinaire.

Concernant les horaires, chaque site s'adapte.

Au niveau des autorisations d'absence pour le 25 mars, Mme GREGOIRE doit rédiger une note.

Les documents sont à envoyer 15 jours avant.

Fixer la date de remise des appréciations par les vérificateurs aux comptes.

Bien respecter le tiers sortant et lancer les candidatures.

L' après-midi à 14 h 30 Visio-conférence

Réserver les salles

1/4 du quorum est nécessaire.

Prévoir un correspondant en direct pour comptabiliser le nombre agents et les pouvoirs.

Prévoir une urne pour l'AG extraordinaire et l'élection des nouveaux membres.

Les autres votes se feront à mains levées.

Sébastien LAGACHE se propose de faire les bulletins de vote et les met sur le site.

## 7. Activités nationale, régionale, locale + infos (VP Sport, Entraide, Culture)

Par manque de temps, ce point n'est pas abordé. [Consulter les sites internet des commissions locales et Fnasce.](#)

## 8. Point financier et investissements : Nadège

Nadège SAUTEJEAU, nous remet les comptes, à savoir :

- le bilan de l'année 2015
- le budget prévisionnel pour 2016. Il faudrait prévoir une provision d'environ 500 € pour la participation du CODIR à l'achat des maillots et tee-shirts.

## 9. Questions diverses

[Journée des agents : Organisé cette année par le DLRCA, pas vraiment d'information, mais normalement doit avoir lieu.](#)

[Un site évoqué : les jardins d'Anjou à la Pommeraye](#)

Sébastien LAGACHE et Yannick BESIAU, ont eu quelques difficultés à recevoir les justificatifs de frais de leur séjour à Charnay Les Macon. Le CODIR a fait l'avance.

Le CRICR devant disparaître nous n'aurons plus la possibilité de nous réunir à SAINT-GREGOIRE.

Christine se renseigne pour la Maison de la Bretagne [à Rennes](#) (convention passée).

Il serait bien de faire un peu de "ménage" sur Angela au niveau des numéros et régulariser le formatage.

Le genre de membre pourrait être paramétrer.

Actuellement nous recevons un message du robot lorsqu'une demande de validation d'unité d'accueil est à faire. Il serait bien de pouvoir aller directement sur OSCAR.

Pour les demandes de séjour gratuit et afin de remplir dans l'interface, il faudrait les codes ? Il faudra poser la question à Lionel VIROULAUD.

## 11. Prochaine réunion :

Le vendredi 25 mars 2016 - après-midi en visio à 14 h 30.

Le Président  
Sébastien LAGACHE



La Secrétaire  
Gabrielle GOUÉDARD



